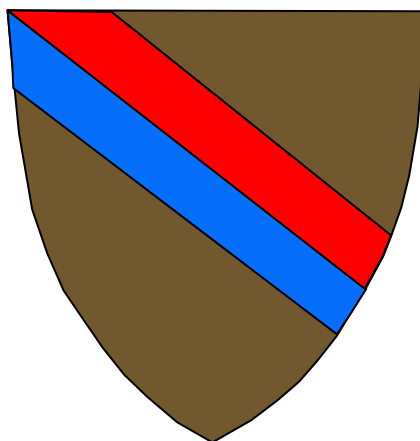


MAIRIE de GAILLARD

Cours de la République - B.P. 36 - 74240 GAILLARD

Téléphone : 04.50.39.76.30 - Fax : 04.50.39.71.80



***R. A. A.
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS***

***ANNEE 2008
Juillet à Septembre***

SOMMAIRE

*

*

*

Délibérations du Conseil municipal

Arrêtés municipaux

Décisions du Maire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°	Date	OBJET de la DELIBERATION	N° DE PAGE
08.53	07/07/08	Impôts locaux 2008, vote du taux de la Taxe sur Foncier Non Bâti, Modification de la délibération n° 2008.16 du 14 avril 2008	1
08.54	07/07/08	Détermination du nombre des membres du Comité Technique Paritaire	1
08.55	07/07/08	Modification du tableau des effectifs : Service Police Municipale, création d'un Poste Brigadier - Chef Principal de Police Municipale	1
08.56	07/07/08	Modification du tableau des effectifs : Centre de la Petite Enfance, création poste Animatrice R.A.M.	1
08.57	07/07/08	Ecole de Musique : Convention Atelier « Musique en tête » 2008/2009	2
08.58	07/07/08	CNAS, Désignation des délégués locaux	2
08.59	07/07/08	Au 7, Désignation d'un membre du Conseil Municipal au Conseil d'Administration	2
08.60	07/07/08	Sou des Ecoles : Attribution d'une subvention, signature d'une convention d'objectifs et de moyens	2
08.61	07/07/08	Subvention à la Maison Familiale Rurale de Sallanches	2
08.62	29/09/08	Restructuration et extension de la Mairie, Lot n° 1 – Démolition, Terrassements, VRD, Enrobés, Avenant n° 1 (moins value) au marché de travaux conclu avec le Groupement d'entreprises BARBAZ/SATP (Mandataire : BARBAZ)	2
08.63	29/09/08	Redevance d'occupation du Domaine Public, Gaz réseau Distribution de France	3
08.64	29/09/08	Budget Supplémentaire 2008	3
08.65	29/09/08	Mesures fiscales	3
08.66	29/09/08	Sou des Ecoles, versement de la soulte de la subvention	3
08.67	29/09/08	« J'aime Gaillard », attribution d'une subvention	3
08.68	29/09/08	Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs, fixation du montant pour 2007	3
08.69	29/09/08	Convention de projet Intranet avec les étudiants de l'IUT d'Annecy	4
08.70	29/09/08	Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le Centre de Loisirs	4
08.71	29/09/08	Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le Centre de la Petite Enfance	4
08.72	29/09/08	Rétrocession d'une subvention de 3 500 € d'AU 7 à la Commune	4
08.73	29/09/08	Indemnité forfaitaire déplacements à l'intérieur de la commune de Gaillard	4
08.74	29/09/08	Instauration des modalités de réalisation de la journée de solidarité	4
08.75	29/09/08	Réglementation avancements de grades	5
08.76	29/09/08	Convention diététicienne 2008-2009	5
08.77	29/09/08	Modification du tableau des effectifs	5
08.78	29/09/08	Choix de la gravure pour la façade de la nouvelle mairie	6
08.79	29/09/08	Rétrocession propriété HAUSER Markus rue du Crest de Vaulx	6
08.80	29/09/08	Taxe locale sur la publicité extérieure	6
08.81	29/09/08	Plan Local d'Urbanisme	6
08.82	29/09/08	Taxe locale sur la publicité extérieure, annule et remplace la délibération n°2008.80 du 29 septembre 2008	6

ARRETES MUNICIPAUX

N°	Date	OBJET de L'ARRETE MUNICIPAL	N° DE PAGE
2008 R 90	03/07/08	Réglementation de la circulation, rue du 18 août	7
2008 R 91	08/07/08	Réglementation du stationnement parking du parc du Petit Vallard	7
2008 U 92	10/07/08	Prorogation de permis de construire N° PC07413306A0006, M. BOURIOT Philippe	7
2008 R 93	17/07/08	Réglementation de la circulation, rue de l'Industrie	7
2008 R 94	17/07/08	Réglementation du stationnement, rue Paul Valéry	7
2008 R 95	17/07/08	Arrêté permanent, réglementation de la circulation rue du Crest de Vaulx	8
2008 R 96	17/07/08	Occupation du Domaine Public Communal, bar « le Franco Suisse »	8
2008 R 97	21/07/08	Réglementation de la circulation et du stationnement, rue de Genève	8
2008 U 98	22/07/08	Permis de construire N° PC07413307A0030, Madame DUPORT BUTIQUE Claudy, SCI LAUBER	8
2008 R 99	23/07/08	Mesures en vue de la répression des troubles à la tranquillité et à la salubrité publique, secteur Porte de France, secteur des Terreaux	8
2008 R 100	24/07/08	Arrêté permanent, Réglementation du stationnement, rue Paul Valéry	9
2008 R 101	28/07/08	Mesures en vue de la répression des troubles à la tranquillité et à la salubrité publique, secteur Porte de France, secteur des Terreaux	9
2008 R 102	31/07/08	Réglementation de la circulation, cours de la République	9
2008 R 103	01/08/08	Occupation du Domaine Public Communal, « la Crêpe d'Or »	9
2008 R 104	05/08/08	Mesures en vue de la répression des troubles à la tranquillité et à la salubrité publique, secteur Porte de France, secteur des Terreaux	10
2008 U 105	12/08/08	Permis de construire N° PC07413300A0015 mod. 01, SIGEM	10
2008 U 106	14/08/08	Permis de construire N° PC07413305A0012 mod. 01 Monsieur PHAM Loang Liem	10
2008 U 107	18/08/08	Permis de construire N° PC07413307A0005 mod. 01 BAYER SANTE FAMILIALE	10
2008 R 108	26/08/08	Débts de boissons temporaires, ACCA, Spectacle de la Garde Républicaine le 14 septembre 2008	10
2008 R 109	26/08/08	Réglementation de la circulation Cours de la République	11
2008 R 110	26/08/08	Réglementation de la circulation rue des Jardins	11
2008 R 111	26/08/08	Réglementation de la circulation, 33 rue de Vernaz	11
2008 R 112	29/08/08	Réglementation de la circulation, rue de l'Industrie	11
2008 R 113	03/09/08	Garde Républicaine 14 septembre 2008, réglementation de la circulation et du stationnement, rue du Stade	11
2008 R 114	04/09/08	Réglementation de la circulation, impasse de la Poste, rue de la Libération	12
2008 R 115	05/09/08	Amélioration de la circulation des véhicules de transport en commun, rue de Genève	12
2008 R 116	05/09/08	Réglementation de la circulation et du stationnement, rue de Genève	12
2008 R 117	05/09/08	Mise en demeure d'effectuer une évaluation comportementale d'un animal	12
2008 R 118	11/09/08	Débts de boissons temporaires, Vélo Club d'Annemasse, Election Miss Pays de Savoie, 12 septembre 2008	13
2008 R 119	11/09/08	Mise en demeure de suivre les prescriptions faisant suite à une évaluation comportementale du chien DOGUE ARGENTIN Prénommé BOUDHA	13
2008 R 120	11/09/08	Mise en demeure de suivre les prescriptions faisant suite à une évaluation	13

		comportementale du chien BERGER BELGE MALINOIS Prénomé CALY	
2008 R 121	12/09/08	Réglementation du stationnement parking du parc du Petit Vallard	13
2008 U 122	12/09/08	Permis de construire modificatif N° PC07413399A0013 mod. 02, SCI LE PARC DU CHATELET	14
2008 R 123	15/09/08	Débts de boissons temporaires, Sou des Ecoles, Vide-grenier du 28 septembre 2008	14
2008 R 124	15/09/08	Vide-grenier organisé par le Sou des Ecoles le 28 septembre 2008	14
2008 R 125	15/09/08	Réglementation de la circulation rue de l'Industrie	14
2008 R 126	15/09/08	Réglementation de la circulation et du stationnement, rue du lieutenant Yvan Genot	14
2008 U 127	18/09/08	Permis de construire N° PC07413307A0015 mod. 01, M. COSSIN Claude	15
2008 R 128	23/09/08	Débts de boissons temporaires, « Au rendez-vous des gentianes », récital d'opérette le 5 octobre 2008	15
2008 U 129	25/09/08	Permis de construire N° PC07413308A0007, GAEC les Iris	15
2008 R 131	29/09/08	Réglementation de la circulation et du stationnement rue de Genève	15

DECISIONS DU MAIRE

Prises par délégation du Conseil Municipal

N°	Date	OBJET de LA DECISION MUNICIPALE	N° DE PAGE
96	01/07/08	Non préemption parcelle de terre, 16 rue du Crest de Vaulx, consorts RAMADE	16
97	08/07/08	Non préemption studio « Helvetia Park », 1 allée de la Bédière, M. ROTA Gino	16
98	08/07/08	Non préemption terrain, 74 rue de Genève, syndicat des copropriétaires du 76 rue de Genève	16
99	09/07/08	Fourniture et pose de rideaux dans diverses écoles, choix de l'entreprise	16
100	09/07/08	Traitement des vitres du gymnase de l'Espace Louis Simon, choix de l'entreprise	17
101	12/08/08	Création régie de recettes jardins communaux et accessoires	17
102	11/07/08	Espace Louis Simon, modification des tarifs	18
103	22/07/08	Acquisition d'un véhicule de transport pour 9 personnes, choix du fournisseur	18
104	22/07/08	Acquisition d'un camion polybenne, choix du fournisseur	19
105	22/07/08	Acquisition d'un fourgon tôle 9 m3 minimum, choix du fournisseur	19
106	22/07/08	Acquisition d'un véhicule de service « police municipale » type 3 m3, choix du fournisseur	19
107	23/07/08	Association les Paniers du Corti, mise à disposition de locaux municipaux	20
108	23/07/08	Association « la Coccinelle de Haute-Savoie », mise à disposition de locaux municipaux	20
109	29/07/08	Réalisation d'un giratoire et d'une voie en site propre pour les bus sur l'avenue de Genève au niveau du carrefour avec la rue de Vallard, mission de maîtrise d'œuvre, choix du bureau d'études	20
110	06/08/08	Réfection du sol d'une salle de l'Ecole de Musique, choix de l'entreprise	20
111	06/08/08	Signature d'un contrat de mise à disposition d'un logement à usage d'habitation à titre précaire et révocable avec Mme CAMPION Hélène	21
112	06/08/08	Association « Qi Gong », Mise à disposition de locaux municipaux	21
113	12/08/08	Non préemption terrain, rue de l'Industrie, Consorts MAZZEGA-SBOVATA	21
114	12/08/08	Non préemption terrain, 15 rue des Vignes, M. LIGNON Fabien	21
115	21/08/08	Conception, réalisation et impression du bulletin municipal, signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA n° 08-38)	21
116	22/08/08	Fournitures et pose de clôtures intérieures, jardins familiaux, choix de l'entreprise	22
117	25/08/08	Garde Républicaine, signature d'une convention avec Marcel Lance Productions	22
118	25/08/08	Tarifs de la billetterie, Garde Républicaine, 14 septembre 2008	22

119	26/08/08	Non préemption studio « Helvétia Park », 19 rue du lieutenant Genot, Monsieur BECQUET Daniel	22
120	02/09/08	Non préemption maison, 13 rue des Glières, Consorts GIRARD	23
121	02/09/08	Non préemption maison, 7 bis rue Robert Desbiolles, M. GUDEFIN Justin	23
122	04/09/08	Achat, location et maintenance d'ordinateurs de bureau pour la Ville de Gaillard (2 lots) – signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA n° 08-50)	23
123	09/09/08	Non préemption studio « Helvetia Park », 23 rue du lieutenant Yvan Genot, Mme ALFARHAN Lina	23
124	09/09/08	Non préemption studio « Helvetia Park », 1 allée de la Bédière, M. ASHEERI Ahmed	24
125	16/09/08	Non préemption maison, 5 rue des Rainettes, Mme CAMILLERI Colette	24
126	17/09/08	Aménagement de la rue du Jura, choix d'un coordonnateur S.P.S.	24
127	22/09/08	Mise à disposition de Mme PHILIPPON Anne-Camille d'un logement type studio situé 39, rue de Vernaz à Gaillard	24
128	22/09/08	Aménagement de la rue du Jura, choix d'un maître d'œuvre	25
129	24/09/08	TARIF de la billetterie pour la pièce de théâtre « Hôtel des 2 Mondes » de Eric-Emmanuel Schmitt, le 8 novembre 2008	25
130	29/09/08	Service Animation, tarifs 2008, modification de la décision n° 08.83	25
131	30/09/08	Tarif de la billetterie pour la manifestation « Place au cirque », le 28 novembre 2008 à l'Espace Louis Simon	25

DELIBERATIONS

➤ **2008.53 du 7 juillet 2008**

Impôts locaux 2008, vote du taux de la Taxe sur Foncier Non Bâti, Modification de la délibération n° 2008.16 du 14 avril 2008

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 26 voix pour et une voix contre (Mme CRETALLAZ)

VOTE le taux de la fiscalité communale sur le Foncier Non Bâti comme suit :

TFNB : 24,50 %

...

➤ **2008.54 du 7 juillet 2008**

Détermination du nombre des membres du Comité Technique Paritaire

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

ADOpte la proposition susmentionnée : 5 représentants du Personnel + 5 élus

ANNULE la délibération n° 2001.40 du 14 mai 2001

...

➤ **2008.55 du 7 juillet 2008**

Modification du tableau des effectifs : Service Police Municipale, création d'un Poste Brigadier - Chef Principal de Police Municipale

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE la création d'un poste de brigadier-chef principal de police municipale

MODIFIE le tableau des effectifs, en conséquence

ANNULE la délibération n° 2006-857 du 27 mars 2006 concernant la création du poste d'Attaché Territorial non titulaire au sein de la Direction Générale pour le poste de Coordonnateur Sécurité-Prévention.

...

➤ **2008.56 du 7 juillet 2008**

Modification du tableau des effectifs : Centre de la Petite Enfance, création poste Animatrice R.A.M.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 26 voix pour et une abstention (Mme CRETALLAZ)

DECIDE de créer un poste d'animatrice de Relais Assistant (e) s maternel (les) (RAM) à temps non complet (20 heures par semaine) ouvert aux emplois de :

- ✚ Puéricultrice cadre territorial de santé (catégorie A) ou
- ✚ Educateur (trice) de Jeunes enfants (EJE) (catégorie B) ou
- ✚ Conseiller territorial Socio-Educatif (catégorie A)
- ✚ Assistant territorial Socio-Educatif (catégorie B) ou
- ✚ Psychologue territorial (catégorie A)

MODIFIE le tableau des effectifs, en conséquence

...

➤ **2008.57 du 7 juillet 2008**
Ecole de Musique : Convention Atelier « Musique en tête » 2008/2009

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
A l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à signer une convention, jointe à la présente délibération, pour l'atelier « Musique en tête » avec l'Ecole de musique pour l'année scolaire 2008/2009.

...

➤ **2008.58 du 7 juillet 2008**
CNAS, Désignation des délégués locaux

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
A l'unanimité,

DESIGNE Mme VINCENT déléguée du CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour les années 2008 - 2013.

...

➤ **2008.59 du 7 juillet 2008**
Au 7, Désignation d'un membre du Conseil Municipal au Conseil d'Administration

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
A l'unanimité,

DESIGNE M. PASSAQUAY, représentant au Conseil d'administration d'Au 7.

...

➤ **2008.60 du 7 juillet 2008**
Sou des Ecoles : Attribution d'une subvention, signature d'une convention d'objectifs et de moyens

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
Par 26 voix pour et une abstention (M. PAULINO)

DECIDE d'attribuer une subvention de 44 500 €, ajustable par rapport au nombre d'enfants scolarisés en 2008/2009

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyens avec le Sou des Ecoles de Gaillard.

...

➤ **2008.61 du 7 juillet 2008**
Subvention à la Maison Familiale Rurale de Sallanches

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 458 €, soit 229 € par enfant, à la Maison Familiale Rurale de Sallanches.

...

➤ **2008.62 du 29 septembre 2008**
Restructuration et extension de la Mairie, Lot n° 1 – Démolition, Terrassements, VRD, Enrobés, Avenant n° 1 (moins value) au marché de travaux conclu avec le Groupement d'entreprises BARBAZ/SATP (Mandataire : BARBAZ)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer un avenant en diminution du marché initial de travaux pour le lot n° 1 Démolition, terrassements, VRD, enrobés (lot n° 1) passé avec le Groupement d'Entreprises BARBAZ/SATP, dont le mandataire est l'entreprise BARBAZ, sise à VILLE LA GRAND (74100) – ZI – 21, rue de Deux Montagnes au Québec, dans le cadre de la restructuration et l'extension de la Mairie, pour une somme en moins-value de 28 333.08 € HT, soit 33 886.36 € TTC, ce qui ramène le montant total du marché à 431 666.92 € HT, soit 516 273.64 € TTC, au lieu de 460 000.00 € HT, soit 550 160.00 € TTC.

...

➤ **2008.63 du 29 septembre 2008**

Redevance d'occupation du Domaine Public, Gaz réseau Distribution de France

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à émettre un titre de recette à l'ordre de Gaz réseau Distribution de France afin de percevoir la redevance d'occupation du domaine public.

...

➤ **2008.64 du 29 septembre 2008**

Budget Supplémentaire 2008

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 22 voix pour, 1 voix contre (Madame CRETALLAZ) et 6 abstentions (Mesdames GAVARD-RIGAT et VEYRAT, Messieurs ANTOINE, COPADO, GOY et PIGUET)

APPROUVE le Budget Supplémentaire 2008 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 217 238 € et en section d'investissement à 353 548,09 € soit un total de 570 786,09 €.

...

➤ **2008.65 du 29 septembre 2008**

Mesures fiscales

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE de reconduire les modalités d'abattements et d'exonérations en matière de fiscalité locale pour l'exercice 2009 telles qu'elles existent actuellement.

...

➤ **2008.66 du 29 septembre 2008**

Sou des Ecoles, versement de la soulte de la subvention

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

par 27 voix pour et 2 abstentions (Messieurs BLOUIN et PAULINO)

AUTORISE Madame le Maire à verser la soulte de la subvention, soit 28 342,00 €.

...

➤ **2008.67 du 29 septembre 2008**

« J'aime Gaillard », attribution d'une subvention

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

par 28 voix pour et une voix contre (Monsieur BOGET)

DECIDE d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association « J'aime Gaillard »

...

➤ **2008.68 du 29 septembre 2008**

Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs, fixation du montant pour 2007

DECIDE d'adopter les montants mensuels suivant les propositions du Préfet de la Haute-Savoie à savoir :

- 173,20 € pour les instituteurs non chargés de famille
- 216,50 € pour les instituteurs chargés de famille
- 251,14 € pour les instituteurs chargés de famille – directeurs avant 1983

...

➤ **2008.69 du 29 septembre 2008**

Convention de projet Intranet avec les étudiants de l'IUT d'Annecy

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de projet avec l'IUT d'Annecy.

...

➤ **2008.70 du 29 septembre 2008**

Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le Centre de Loisirs

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

...

➤ **2008.71 du 29 septembre 2008**

Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le Centre de la Petite Enfance

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

...

➤ **2008.72 du 29 septembre 2008**

Rétrocession d'une subvention de 3 500 € d'AU 7 à la Commune

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE d'accepter le chèque de 3 500 € de la part d'AU 7

DIT que cette somme sera reversée au Trésor Public au bénéfice de la Commune.

...

➤ **2008.73 du 29 septembre 2008**

Indemnité forfaitaire déplacements à l'intérieur de la commune de Gaillard

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE :

- de modifier la délibération n° 2006.958 du 27 novembre 2006,
- d'autoriser le versement de l'indemnité forfaitaire pour déplacements à l'intérieur de la commune à la Coordonnatrice du Relais Assistants Maternels (RAM),

...

➤ **2008.74 du 29 septembre 2008**

Instauration des modalités de réalisation de la journée de solidarité

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

par 22 voix pour, 5 voix contre (Mesdames GAVARD-RIGAT et VEYRAT, Messieurs ANTOINE, COPADO et GOY) et 2 abstentions (Madame BILLARD et Monsieur PIGUET),

DECIDE :

- d'annuler la délibération n° 2004.638 du 20 décembre 2004,
- d'instaurer les modalités de réalisation de la journée de solidarité conformément à l'avis donné par le CTP en date du 26 juin 2008, à savoir le choix de la modalité 3 :

Journée de Solidarité : travail de sept heures précédemment non travaillées (à n'importe quel moment de l'année) dans le cadre du système de décompte annualisé sur la base des 1607 heures travaillées (et non 1600 heures pour en tenir compte)-

...

➤ **2008.75 du 29 septembre 2008**
Réglementation avancements de grades

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
par 28 voix pour et 1 voix contre (Madame CRETALLAZ),

DECIDE :

- de modifier la délibération n° 2007.1095 du 26 novembre 2007,
- de ne pas instaurer de critères de note ou d'appréciation de type « *manière de servir très satisfaisante* » pour les avancements de grade par réussite à un examen professionnel sous réserve toujours de l'avis favorable du Chef de Service et sachant que l'autorité territoriale reste libre en la matière d'accepter lesdites propositions, et sachant également qu'en cas de sanction dans l'année, l'agent pourra se voir refuser un avancement de grade, même s'il a réussi l'examen professionnel.

...

➤ **2008.76 du 29 septembre 2008**
Convention diététicienne 2008-2009

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
par 24 voix pour et 5 abstentions (Mesdames GAVARD-RIGAT et VEYRAT, Messieurs ANTOINE, COPADO et GOY),

DECIDE :

- d'autoriser Madame le Maire à signer une nouvelle convention avec la diététicienne Maud SANTATO-ROSSET pour l'année scolaire 2008-2009,

...

➤ **2008.77 du 29 septembre 2008**
Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré eu égard aux éléments susmentionnés :

DECIDE :

A l'unanimité

- **de reconduire l'emploi d'encadrant technique du Chantier d'Insertion du 01/11/2008 au 07/11/2010,**

par 24 voix pour et 5 abstentions (Mesdames GAVARD-RIGAT et VEYRAT, Messieurs ANTOINE, COPADO et FIGUET)

- **de supprimer 0,5 emploi d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe, et de créer un emploi à Temps Non Complet (17 h 30 hebdomadaires) sur le grade d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe (*secrétariat Service Animation*),**

par 24 voix pour et 5 abstentions (Mesdames GAVARD-RIGAT et VEYRAT, Messieurs ANTOINE, COPADO et GOY)

- **de supprimer 1 emploi d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe, et de créer un emploi à Temps complet d'Adjoint Technique 2^{ème} classe (*animateur bureautique rattaché à la Direction Générale des Services*),**

à l'unanimité

- **de supprimer un emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe (*Service ATSEM*) et de créer un emploi d'ATSEM 2^{ème} classe,**

par 23 voix pour, 1 voix contre (Madame CRETALLAZ) et 5 abstentions (Mesdames GAVARD-RIGAT et VEYRAT, Messieurs ANTOINE, COPADO et GOY)

- **de créer un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe (*service Comptabilité*)**

A l'unanimité

- **de modifier le Temps Non Complet (TNC) de l'Adjoint Technique 2^{ème} classe affecté au Centre de la Petite Enfance (*25 heures jusqu'à présent*) : 25 heures + 4 heures pour le nettoyage du local RAM, soit un TNC de 29 heures.**

et **de modifier le tableau des effectifs, en conséquence.**

...

➤ **2008.78 du 29 septembre 2008**

Choix de la gravure pour la façade de la nouvelle mairie

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

par 23 voix pour et 6 voix contre,

DECIDE d'apposer la déclaration des droits de l'homme sur la façade de la nouvelle mairie.

...

➤ **2008.79 du 29 septembre 2008**

Rétrocession propriété HAUSER Markus rue du Crest de Vaulx

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE de rétrocéder à M. et Mme HAUSER, propriétaires au 7 Bis de la rue du Crest de Vaulx la parcelle de terrain cadastrée section A n° 5279, d'une superficie de 24 m² située au droit de leur propriété et qui n'a pas été utilisée pour l'aménagement de la voie.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette rétrocession.

...

➤ **2008.80 du 29 septembre 2008**

Taxe locale sur la publicité extérieure

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

FIXE à compter du 1er janvier 2009, le tarif de la taxe sur les emplacements publicitaires à 100 % des tarifs maximaux prévus par l'article L.2333-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

EXONERE de la taxe sur la publicité extérieure les enseignes et pré-enseignes ainsi que les dispositifs dépendant des concessions municipales d'affichage.

...

➤ **2008.81 du 29 septembre 2008**

Plan Local d'Urbanisme

...

➤ **2008.82 du 29 septembre 2008**

Taxe locale sur la publicité extérieure, annule et remplace la délibération n°2008.80 du 29 septembre 2008

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

FIXE à compter du 1er janvier 2009, le tarif de la taxe sur les emplacements publicitaires à 100 % des tarifs maximaux prévus par l'article L.2333-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

EXONERE de la taxe sur la publicité extérieure les enseignes et les dispositifs dépendant des concessions municipales d'affichage.

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2008.80 du 29 septembre 2008

...

ARRETES MUNICIPAUX

➤ **2008. R.90 du 3 juillet 2008**

Réglementation de la circulation, rue du 18 août

CONSIDERANT que des travaux de **Tranchée pour raccordement électrique** sont entrepris **rue du 18 Août** par l'entreprise **S.A.S. BARBAZ** située 21, rue des Deux Montagnes au Québec – 74100 VILLE-LA-GRAND et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera déviée rue du 18 Août au droit des n° 21-11-9, **du 07 juillet au 15 juillet 2008 inclus**. Toutes précautions seront prises pour la sécurité des piétons.

...

➤ **2008. R.91 du 8 juillet 2008**

Réglementation du stationnement parking du parc du Petit Vallard

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à disposition **le parking du Parc du Petit Vallard à l'occasion de l'inauguration des aménagements réalisés sur les rives du Foron** par **le SIFOR** et qu'il convient de réglementer le stationnement sur ce parking.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking du Parc du Petit Vallard, **le Mercredi 30 juillet 2008 de 7H00 à 19H00**. Les véhicules en infraction pourront être déplacés ou mis en fourrière.

...

➤ **2008. U.92 du 10 juillet 2008**

Prorogation de permis de construire, M. BOURIOT Philippe

CONSIDERANT que le projet faisant l'objet du permis de construire n° 7413306A0006 du 19/09/2006 pour la construction de la 2^{ème} tranche de l'immeuble sur un terrain sis Lieu dit « Le Chalet » - rue du Lieutenant Yvan Genot « Les Frontalières », est compatible avec les prescriptions d'urbanismes et les servitudes administratives applicables sur le territoire communal,

ARRETE

Le présent permis de construire n° 7413306A0006 **EST PROROGE** d'une année.

...

➤ **2008. R.93 du 17 juillet 2008**

Réglementation de la circulation, rue de l'Industrie

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement d'eau pluviale** sont entrepris **rue de l'Industrie** par l'entreprise **S.A.S. BARBAZ** située 21, rue des Deux Montagnes au Québec – 74100 VILLE-LA-GRAND et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de l'Industrie dans la partie comprise entre la rue des jardins et le n° 29, **du 21 juillet au 25 juillet 2008 inclus**. Un itinéraire conseillé pour les véhicules légers pourra être mis en place par la rue des Jardins.

...

➤ **2008. R.94 du 17 juillet 2008**

Réglementation du stationnement, rue Paul Valéry

CONSIDERANT que des travaux de **Traçage au sol des places de stationnement** sont entrepris **rue Paul Valéry** par la Ville de Gaillard et qu'il convient de réglementer le stationnement sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la rue Paul Valéry, **du 21 juillet au 1^{er} août 2008 inclus**. Les véhicules en infraction pourront être déplacés ou mis en fourrière.

...

➤ **2008. R.95 du 17 juillet 2008**

Arrêté permanent, réglementation de la circulation rue du Crest de Vaulx

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la circulation rue du Crest de Vaulx afin d'améliorer la sécurité des riverains et des usagers.

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est instauré deux zones limitées à 30 km/h, entre les n° 11 et 11 bis et entre les n° 15 Ter et 17 Ter.

...

➤ **2008. R.96 du 17 juillet 2008**

Occupation du Domaine Public Communal, bar « le Franco Suisse »

VU la demande du pétitionnaire en date du 10 juillet 2008,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public communal d'une surface de 36 m² au droit du Bar « Le Franco Suisse », 6 place Porte de France, en vue d'installer une terrasse.

ARTICLE 2 : La présente autorisation n'est valable que pour la période du 21 juillet au 30 septembre 2008 inclus. Elle sera périmée de plein droit s'il n'en est pas fait usage avant l'expiration de ce délai.

...

➤ **2008. R.97 du 21 juillet 2008**

Réglementation de la circulation et du stationnement, rue de Genève

CONSIDERANT que des travaux d'**Aménagement de voies bus** sont entrepris **rue de Genève** par l'entreprise **COLAS Rhône-Alpes** située Le Pas de l'Echelle – 74100 ETREMBIERES et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de Genève dans la partie comprise entre la rue de Vallard et la rue des Rosiers, **du 24 juillet au 30 septembre 2008 inclus.**

...

➤ **2008. U.98 du 22 juillet 2008**

Permis de construire, Madame DUPORT BUTIQUE Claudy, SCI LAUBER

VU la demande de permis de construire pour la transformation d'un garage en 4 chambres au rez-de-chaussée et la création de deux chambres au 1^{er} étage sur un terrain sis 3 rue du Transval, et le projet qui l'accompagne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Madame DUPORT BUTIQUE Claudy** représentant la **SCI LAUBER**

...

➤ **2008. R.99 du 23 juillet 2008**

Mesures en vue de la répression des troubles à la tranquillité et à la salubrité publique, secteur Porte de France, secteur des Terreaux

CONSIDERANT qu'il est régulièrement porté atteinte à la tranquillité et à la salubrité publiques du fait de rassemblement de personnes qui provoquent des nuisances sonores et se montrent agressives vis-à-vis des passants et du voisinage sur les secteurs de Porte de France et des Terreaux,

ARRETE

ARTICLE 1: Le rassemblement de personnes sur les espaces publics délimités entre l'impasse du Foron, le Foron, la rue de Genève et la rue de Vallard, à l'exception de celles installées aux terrasses de cafés et restaurants et de celles en attente à l'arrêt des bus urbains "Moëllesulaz" est interdit de 18 heures à 5 heures,

ARTICLE 2: Le rassemblement de personnes sur les espaces publics délimités sur la portion de la rue du Lieutenant Genot située entre l'impasse du Crêt et l'allée de la Bédière, ainsi que sur le parking public situé le long de cette même portion de rue, à l'exception de celles en attente à l'arrêt des bus urbains, est interdit de 18 heures à 5 heures,

ARTICLE 3: Ces interdictions prennent effet à compter du 28 juin 2008 jusqu'au 30 septembre 2008.

...

➤ **2008. R.100 du 24 juillet 2008**

Arrêté permanent, Réglementation du stationnement, rue Paul Valéry

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le stationnement des véhicules rue Paul Valéry.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement est interdit rue Paul Valéry dans la partie comprise entre la rue de la Libération et le n° 1Bis, devant le n° 5 et entre le n° 13 et la rue de Vallard.

...

➤ **2008. R.101 du 28 juillet 2008**

Mesures en vue de la répression des troubles à la tranquillité et à la salubrité publique, secteur Porte de France, secteur des Terreaux

CONSIDERANT qu'il est régulièrement porté atteinte à la tranquillité et à la salubrité publiques du fait de rassemblement de personnes qui provoquent des nuisances sonores et se montrent agressives vis-à-vis des passants et du voisinage sur les secteurs de Porte de France et des Terreaux,

ARRETE

ARTICLE 1: Le rassemblement de personnes sur les espaces publics délimités entre l'impasse du Foron, le Foron, la rue de Genève et la rue de Vallard, à l'exception de celles installées aux terrasses de cafés et restaurants et de celles en attente à l'arrêt des bus urbains "Moëllesulaz" est interdit de 18 heures à 5 heures,

ARTICLE 2: Le rassemblement de personnes sur les espaces publics délimités sur la portion de la rue du Lieutenant Genot située entre l'impasse du Crêt et l'allée de la Bédière, ainsi que sur le parking public situé le long de cette même portion de rue, à l'exception de celles en attente à l'arrêt des bus urbains, est interdit de 18 heures à 5 heures,

ARTICLE 3: Ces interdictions prennent effet à compter du 1^{er} août 2008 jusqu'au 30 septembre 2008.

ARTICLE 7 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2008.R.99 du 23 juillet 2008.

...

➤ **2008. R.102 du 31 juillet 2008**

Réglementation de la circulation, cours de la République

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement des eaux pluviales** sont entrepris **Cours de la République** par l'entreprise **S.A.T.P.** située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée Cours de la République dans la partie comprise entre la rue du Paradis et le n° 9, **du 18 au 22 août 2008 inclus.**

...

➤ **2008. R.103 du 1^{er} août 2008**

Occupation du Domaine Public Communal, « la Crêpe d'Or »

VU la demande du pétitionnaire en date du 28 juillet 2008,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public communal d'une surface de 15 m² au droit du Bar « La Crêpe d'Or », 3, place Porte de France, en vue d'installer une terrasse.

ARTICLE 2 : La présente autorisation n'est valable que pour la période du 16 août au 30 septembre 2008 inclus.

...

➤ **2008. R.104 du 5 août 2008**

Mesures en vue de la répression des troubles à la tranquillité et à la salubrité publique, secteur Porte de France, secteur des Terreaux

CONSIDERANT qu'une occupation du domaine public de la Commune a été autorisée pour de la vente de petite restauration sur le parking dit du 21 rue du Lieutenant Genot,

A R R E T E

ARTICLE 1: L'arrêté n° 2008 R 101 du 28 juillet 2008 est modifié comme suit dans son article 2 :

« Le rassemblement de personnes sur les espaces publics délimités sur la portion de la rue du Lieutenant Genot située entre l'impasse du Crêt et l'allée de la Bédière, ainsi que sur le parking public situé le long de cette même portion de rue, à l'exception de celles en attente à l'arrêt des bus urbains **et de celles utilisant l'établissement de petite restauration sis sur le parking dit du 21 rue du Lieutenant Genot**, est interdit de 18 heures à 5 heures,

...

➤ **2008. U.105 du 12 août 2008**

Permis de construire N° PC07413300A0015 mod. 01, SIGEM

VU la demande de permis de construire modificatif pour la modification de la superficie du terrain, modification de la hauteur, modification des surfaces et aspect extérieur (faîçage) sur un terrain sis « La Forge », 115 rue de Genève, et le projet qui l'accompagne,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à la **SIGEM** représentée par **Monsieur CORANI Pierre**

...

➤ **2008. U.106 du 14 août 2008**

Permis de construire N° PC07413305A0012 mod. 01 Monsieur PHAM Loang Liem

VU la demande de permis de construire modificatif pour la modification d'implantation et de niveau (lot 1), la modification des façades (lots 1 et 4) et la création d'une clôture et portails sur un terrain sis rue du Crest de Vaulx, et le projet qui l'accompagne,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Monsieur PHAM Loang Liem**

...

➤ **2008. U.107 du 18 août 2008**

Permis de construire N° PC07413307A0005 mod. 01 BAYER SANTE FAMILIALE

VU la demande de permis de construire modificatif pour la suppression d'un escalier hélicoïdal extérieur et le déplacement d'un escalier hélicoïdal extérieur en élévation sud sur un terrain sis 33 rue de l'Industrie, et le projet qui l'accompagne,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **BAYER SANTE FAMILIALE** représenté par **Monsieur OEBELS Dirk**

...

➤ **2008. R.108 du 26 août 2008**

Débts de boissons temporaires, ACCA, Spectacle de la Garde Républicaine le 14 septembre 2008

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M. CAVALLI Léone, agissant pour le compte de l'association ACCA de Gaillard dans le cadre de l'organisation municipale le 14 septembre 2008 d'une manifestation publique dénommée Spectacle de la Garde Républicaine, Considérant que la demande constitue la seconde de l'année en cours,

A R R E T E

Article 1^{er} : Monsieur Léone CAVALLI est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire situé sur le parking du stade municipal de GAILLARD, pour une durée de 8 heures, le 14 septembre 2008 de 10 heures à 18 heures à l'occasion de la manifestation publique dénommée Spectacle de la Garde Républicaine organisé par la commission Fêtes et Cérémonie de la ville de Gaillard.

...

➤ **2008. R.109 du 26 août 2008**

Réglementation de la circulation Cours de la République

CONSIDERANT que des travaux de réfection de la couche de roulement sont entrepris Cours de la République par l'entreprise EIFFAGE TP située 44 impasse des Troènes – RN 203 à AMANCY / LA ROCHE/FORON et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voirie, cours de la République. Les véhicules en infraction seront déplacés ou mis en fourrière. La circulation sera interdite sauf aux riverains, une déviation sera installée par les rues de la Libération, du Châtelet et des Vignes, **du 1^{er} au 05 septembre 2008 inclus.**

...

➤ **2008. R.110 du 26 août 2008**

Réglementation de la circulation rue des Jardins

CONSIDERANT que des travaux de branchement de gaz sont entrepris rue des Jardins par l'entreprise S.A.T.P. située Z.A la Bachère à GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue des Jardins dans la partie comprise entre la rue de l'Industrie et le n° 16. En fonction des aléas de chantier, la circulation pourra être interrompue, une déviation sera alors installée par la rue de l'Industrie et la rue d'Arve **du 15 au 19 septembre 2008 inclus.**

...

➤ **2008. R.111 du 26 août 2008**

Réglementation de la circulation, 33 rue de Vernaz

CONSIDERANT que des travaux de branchement de gaz sont entrepris rue de Vernaz par l'entreprise S.A.T.P. située Z.A la Bachère à GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de Vernaz dans la partie comprise entre la rue du Martinet et le n° 31, **du 04 au 12 septembre 2008 inclus.**

...

➤ **2008. R.112 du 29 août 2008**

Réglementation de la circulation, rue de l'Industrie

CONSIDERANT que des travaux pour le branchement des eaux pluviales sont entrepris rue de l'Industrie par l'entreprise S.A.T.P. située Z.A la Bachère à GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de l'Industrie dans la partie comprise entre le giratoire de la route de Zone et la rue des Jardins **du 08 au 12 septembre 2008 inclus.**

...

➤ **2008. R.113 du 3 septembre 2008**

Garde Républicaine 14 septembre 2008, réglementation de la circulation et du stationnement, rue du Stade

CONSIDERANT la démonstration de la Garde Républicaine le dimanche 14 septembre 2008 rue du Stade à Gaillard et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits rue du stade à compter du numéro 8, **le 14 septembre 2008 de 7h à 18h.**

...

➤ **2008. R.114 du 4 septembre 2008**

Réglementation de la circulation, impasse de la Poste, rue de la Libération

CONSIDERANT que des travaux de **raccordement d'une conduite d'eau potable et branchement** sont entrepris **impasse de la Poste et rue de la Libération** par l'entreprise **RAMPA T.P.** située Le Pont Neuf – Route d'Arthaz 74930 REIGNIER et qu'il convient de réglementer la circulation sur ces voies.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de la Libération au droit de l'impasse de la Poste, **du 8 au 19 septembre 2008 inclus.**

...

➤ **2008. R.115 du 5 septembre 2008**

Amélioration circulation des véhicules de transport en commun, rue de Genève

CONSIDERANT qu'il convient d'améliorer la circulation des véhicules de transport en commun, rue de Genève, à l'approche de la frontière suisse,

ARRETE

ARTICLE 1 : Une voie sera réservée à la circulation des transports en commun, rue de Genève, dans la partie comprise entre la limite communale avec Ambilly et la frontière suisse de Moëllesulaz, **à compter du 4 septembre 2008.**

...

➤ **2008. R.116 du 5 septembre 2008**

Réglementation de la circulation et du stationnement, rue de Genève

CONSIDERANT que des travaux de **réalisation de boucles de feux dans le cadre des voies bus** sont entrepris **rue de Genève** par l'entreprise **ETDE RESEAUX MARC FAVRE S.A.S.** située 130, route de Chenex B.P. 20 – 74520 VALLEIRY et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée par feux tricolores et manuellement rue de Genève au carrefour des Rosiers et des Mésanges et le stationnement sera interdit selon l'emplacement des chantiers, **du 5 septembre au 5 octobre 2008 inclus.**

...

➤ **2008. R.117 du 5 septembre 2008**

Mise en demeure d'effectuer une évaluation comportementale d'un animal

CONSIDERANT l'atteinte involontaire à l'intégrité physique avec une violation délibérée d'une obligation de sécurité, entraînant une interruption temporaire de travail

CONSIDERANT qu'il y a lieu de faire procéder à un examen des animaux par un vétérinaire évaluateur aux fins d'obtenir une évaluation comportementale des animaux

ARRETE

Article 1 : Madame MABILLE Pascale, demeurant 3 place Porte de France à Gaillard, détentrice des chiens dénommés Caly (berger malinois femelle) née le 7/11/2007, identifiée sous le n°250269602178560 et Boudha (dog argentin mâle) né le 23/08/2006, identifié sous le n°2EWM716, est mise en demeure de faire procéder avant le 09 septembre 2008 à l'évaluation des dits chiens.

...

➤ **2008. R.118 du 11 septembre 2008**

Débîts de boissons temporaires, Vélo Club d'Annemasse, Election Miss Pays de Savoie, 12 septembre 2008

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M. VERCELLINI Christophe, agissant pour le compte de l'association VELO CLUB d'ANNEMASSE qui organise dans la nuit du 12 au 13 septembre 2008 de 20h30 à 02h00 à l'ESPACE LOUIS SIMON une manifestation publique dénommée ELECTION MISS PAYS DE SAVOIE,

Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Christophe VERCELLINI est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire situé rue du Châtelet à Gaillard, pour une durée de 5 heures 30, dans la nuit du 12 au 13 septembre 2008 de 20h30 à 02h00 à l'occasion de la manifestation publique dénommée « ELECTION DE MISS PAYS DE SAVOIE » que l'association organise.

...

➤ **2008. R.119 du 11 septembre 2008**

Mise en demeure de suivre les prescriptions faisant suite à une évaluation comportementale du chien DOGUE ARGENTIN Prénommé BOUDHA

Vu le compte rendu d'évaluation comportementale établi par le Docteur Vétérinaire CONTAT, concernant le Chien Dogue Argentin prénommé Boudha N° LOF 2 D ARG 12854/1459.

Considérant qu'il convient de faire respecter les préconisations des mesures éducatives et de prévention des risques

ARRETE

ARTICLE 1 : Melle MABILLE Pascale, demeurant 3 Place Porte de France à GAILLARD, détentrice du chien prénommé Boudha (Dogue Arentin Mâle) né le 23/8/2006 identifié sous le numéro 2EWM716, LOF N° 2 D ARG 12854/1459, est mise en demeure de respecter les mesures mentionnées dans les articles suivants.

ARTICLE 2 : Concernant le Chien, reprendre et continuer les cours d'éducation canine pratiqués dans une structure adaptée, utilisant des méthodes adéquates (à l'exclusion de toute méthode coercitive et violente).

ARTICLE 3 : Faire à nouveau évaluer le chien dans un an et avant le 30 Septembre 2009.

...

➤ **2008. R.120 du 11 septembre 2008**

Mise en demeure de suivre les prescriptions faisant suite à une évaluation comportementale du chien BERGER BELGE MALINOIS Prénommé CALY

Vu le compte rendu d'évaluation comportementale établi par le Docteur Vétérinaire CONTAT, concernant le Chien Berger Belge Malinois, prénommé CALY, N° LOF 1 B-BEL 201734.

Considérant qu'il convient de faire respecter les préconisations des mesures éducatives et de prévention des risques

ARRETE

ARTICLE 1 : Melle MABILLE Pascale, demeurant 3 Place Porte de France à GAILLARD, détentrice du chien prénommé CALY (Berger Belge Malinois, femelle) née le 7/11/2007 identifié sous le numéro 250269602178560, LOF N° 1 B-BEL 201734, est mise en demeure de respecter les mesures mentionnées dans les articles suivants.

ARTICLE 2 : Prendre pour ce chien des mesures préventives normales et systématiques pour tout chien. Melle MABILLE doit rester vigilante pour gérer son chien dans les lieux publics, en particulier en présence d'enfants pouvant être agités et partir en courant. Elle doit garder son chien en laisse dans les lieux publics. Elle ne doit pas permettre à son chien de répondre à une stimulation naturelle, dans l'espèce canine, de course-poursuite.

ARTICLE 3 : Pour ce chien, finir le programme de socialisation à l'homme et aux enfants commencée avec ce chien.

...

➤ **2008. R.121 du 11 septembre 2008**

Réglementation du stationnement parking du parc du Petit Vallard

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à disposition le parking du Parc du Petit Vallard à l'occasion de la « Journée de terrain pour les élus du SIFOR » et qu'il convient de réglementer le stationnement sur ce parking.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking du Parc du Petit Vallard, le Mercredi 17 septembre 2008 de 7H00 à 19H00, les véhicules en infraction pourront être déplacés ou mis en fourrière.

...

➤ **2008. U.122 du 12 septembre 2008**

Permis de construire modificatif N° PC07413399A0013 mod. 02, SCI LE PARC DU CHATELET

VU la demande de permis de construire modificatif pour la transformation de deux fenêtres en portes fenêtres en façade nord du bâtiment A, d'édicules techniques d'aération des parkings souterrains implantés sur les espaces verts et de dalles sur plots posées au droit de la façade nord du bâtiment A (accès local professionnel), sur un terrain sis 105 rue de Genève, et le projet qui l'accompagne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à la **SCI LE PARC DU CHATELET** représenté par **Monsieur MONOD Grégory**.

...

➤ **2008. R.123 du 15 septembre 2008**

Débts de boissons temporaires, Sou des Ecoles, Vide-grenier du 28 septembre 2008

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Mme CHAPPEL Nelly, agissant pour le compte de l'association le SOU DES ECOLES Dont le siège est à 23, rue des Vignes GAILLARD 74, et qui organise le 28 septembre 2008 de 8h00 à 18h00 sur le PARKING NORD DE L'ESPACE LOUIS SIMON situé rue du Châtelet 74240 Gaillard Une manifestation publique dénommée VIDE-GRENIER,
Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Artcle 1^{er}: Madame Nelly CHAPPEL domicilié 23, rue des Vignes GAILLARD 74, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire situé sur le parking face au boulodrome et au terrain de basket, pour une durée de 10 heures, le 28 septembre 2008 de 08h00 à 18h00 à l'occasion de la manifestation publique dénommée « VIDE GRENIER »

...

➤ **2008. R.124 du 15 septembre 2008**

Vide-grenier organisé par le Sou des Ecoles le 28 septembre 2008

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008/143 du 10 septembre 2008 autorisant Madame Nelly CHAPPEL à organiser une vente au déballage le 28 septembre 2008,
CONSIDERANT qu'il convient en conséquence d'interdire le stationnement sur le parking nord de l'Espace Louis SIMON où se déroulera cette vente au déballage.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous véhicules est interdit sur le parking Nord de l'Espace Louis SIMON **du samedi 27 septembre 2008 dès 20 heures au dimanche 28 septembre 2008 jusqu'à 20 heures**.

...

➤ **2008. R.125 du 15 septembre 2008**

Réglementation de la circulation rue de l'Industrie

CONSIDERANT que des travaux de **réfection de tranchée** sont entrepris **rue de l'Industrie** par l'entreprise **COLAS** située Le Pas de l'Echelle – 74100 ETREMBIERES et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de l'Industrie dans la partie comprise entre la rue des Jardins et le n° 29, **du 17 au 19 septembre 2008 inclus**.

...

➤ **2008. R.126 du 15 septembre 2008**

Réglementation de la circulation et du stationnement, rue du lieutenant Yvan Genot

CONSIDERANT que des travaux de **réfection de tranchée** sont entrepris **rue du Lieutenant Yvan Genot** par l'entreprise **COLAS** située Le Pas de l'Echelle – 74100 ETREMBIERES et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue du Lieutenant Yvan Genot et le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie dans la partie comprise entre l'allée de la Bédière et l'impasse du Crêt, **du 17 au 19 septembre 2008 inclus**.

...

➤ **2008. U.127 du 18 septembre 2008**
Permis de construire N° PC07413307A0015 mod. 01, M. COSSIN Claude

VU la demande de permis de construire pour l'aménagement d'une boulangerie sur un terrain sis 34, rue de Vernaz, et le projet qui l'accompagne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Monsieur COSSIN Claude**.

...

➤ **2008. R.128 du 23 septembre 2008**
Débîts de boissons temporaires, « Au rendez-vous des gentianes », récital d'opérette le 5 octobre 2008

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire présenté par Mme CALLOUD Monique demeurant à 12, rue du Dr Schweitzer VILLE LA GRAND 74, agissant pour le compte de l'association « AU RENDEZ-VOUS DES GENTIANES » dont le siège est à chemin de Servette VETRAZ-MONTHOUX 74, et qui organise le 05 OCTOBRE 2008 de 14h30 à 17h30 à l'Espace LOUIS SIMON situé rue du Châtelet 74240 Gaillard une manifestation publique dénommée « RECITAL D'OPERETTE »,
Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Monique CALLOUD domiciliée 12, rue du Dr Schweitzer VILLE LA GRAND 74, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire situé à l'Espace Louis SIMON, rue du Châtelet, pour une durée de 3 heures, le 05 octobre 2008 de 14h30 à 17h30 à l'occasion de la manifestation publique dénommée « RECITAL D'OPERETTE ».

...

➤ **2008. U.129 du 25 septembre 2008**
Permis de construire N° PC07413308A0007, GAEC les Iris

VU la demande de permis de construire pour la construction d'un hangar agricole sur un lieu dit « Les Chenevières », et le projet qui l'accompagne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Messieurs JUGET Jean-Pierre et Alain** représentant la **GAEC LES IRIS**.

...

➤ **2008. R.131 du 29 septembre 2008**
Réglementation de la circulation et du stationnement rue de Genève

CONSIDERANT que des travaux d'aménagement de voies bus sont entrepris rue de Genève par l'entreprise **COLAS Rhône-Alpes**, située Le Pas de l'Echelle – 74100 ETREMBIERES et qu'il convient de régler la circulation et le stationnement sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de Genève dans la partie comprise la rue de Vallard et la rue des Rosiers, **du 1^{er} au 8 octobre 2008 inclus**.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie au droit des travaux à l'avancement du chantier,

...

DECISIONS du MAIRE

➤ **08.96 du 1^{er} juillet 2008**

Non préemption parcelle de terre, 16 rue du Crest de Vaulx, consorts RAMADE

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 19/06//2008 présentée par l'étude de Maître François-Xavier ROCHETTE située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts RAMADE mentionnant le prix de vente de 6 000 €,

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une parcelle de terrain d'une superficie de 60 m² située au 16 rue du Crest de Vaulx à GAILLARD pour un prix total de SIX MILLE EUROS (6 000 €)

...

➤ **08.97 du 8 juillet 2008**

Non préemption studio « Helvetia Park », 1 allée de la Bédière, M. ROTA Gino

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 20/06/2008 présentée par l'étude de Maître Thierry ANDRIER située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte de Monsieur ROTA Gino mentionnant le prix de vente de 21 000 €.

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

- STUDIO : lot n° 168 d'une superficie de 21.07 m²
- CAVE : lot n° 23

situés « Helvétia Park » 1 allée de la Bédière à GAILLARD

pour un prix total de VINGT ET UN MILLE EUROS (21 000 €)

...

➤ **08.98 du 8 juillet 2008**

Non préemption terrain, 74 rue de Genève, syndicat des copropriétaires du 76 rue de Genève

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 25/06/2008 présentée par l'étude de Maître Eric MOYNE-PICARD située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte du syndicat des copropriétaires du 76 rue de Genève mentionnant le prix de vente de 190 euros le m²,

Le Maire décide

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Un terrain d'une superficie de 320 m² environ à prendre sur la parcelle cadastrée A 5206 situé au 74 rue de Genève à GAILLARD

pour un prix total de CENT QUATRE-VINGT DIX EUROS LE METRE CARRE (190 euros/m²)

...

➤ **08.99 du 9 juillet 2008**

Fourniture et pose de rideaux dans diverses écoles, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que la fourniture et la pose de rideaux dans diverses écoles, notamment l'Ecole des Voirons et l'Ecole Primaire du Salève, s'avèrent nécessaires, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces prestations, par une insertion au BOAMP par voie électronique en date du 10 juin 2008 ainsi que par des courriers envoyés aux entreprises recensées en Mairie,

VU les trois offres remises par les entreprises, sur six consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'Entreprise Tissages DENANTES, domiciliée à VOIRON Cedex (38504) – Z.I. des Blanchisseries – Boîte Postale 146, la fourniture et la pose de rideaux dans diverses écoles, notamment l'Ecole des Voirons et l'Ecole Primaire du Salève à GAILLARD,

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 6 806.10 € HT, soit 8 140.12 € TTC.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2008, ...

➤ **08.100 du 9 juillet 2008**

Traitement des vitres du gymnase de l'Espace Louis Simon, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que le traitement des vitres, en partie haute, par film anti chaleur et anti éblouissement au Gymnase de l'Espace Louis Simon s'avère nécessaire, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces travaux, par une insertion au BOAMP par voie électronique en date du 11 juin 2008 ainsi que par des courriers envoyés aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

VU les trois offres proposées par les entreprises consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'Entreprise SANERGIES, domiciliée à MEYZIEU (69330) – 9 bis, rue Victor Hugo, le traitement des vitres, en partie haute, par film anti chaleur et anti éblouissement au Gymnase de l'Espace Louis Simon à GAILLARD,

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 9 995.00 € HT, soit 11 954.02 € TTC.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2008,

...

➤ **08.101 du 12 août 2008**

Création régie de recettes jardins communaux et accessoires

CONSIDERANT la nécessité de créer une régie spécifique pour l'encaissement des loyers des jardins communaux, et des différents accessoires loués,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire,

Le Maire décide

ARTICLE 1 : Il est institué auprès de la Commune de Gaillard une régie de recettes pour l'encaissement des sommes afférentes à la location des jardins communaux et des clés qui s'y rapportent, d'une part, et pour l'encaissement de la location de bancs et tables, d'autre part.

ARTICLE 4 : Le montant maximal de l'encaisse autorisée est fixé à 1200 € (mille deux cents euros)

...

➤ **08.102 du 11 juillet 2008**
Espace Louis Simon, modification des tarifs

CONSIDERANT la nécessité d'adopter le règlement intérieur et les tarifs de l'Espace Louis Simon,

Le Maire décide

- de fixer les tarifs comme suit :

	Tarifs
SALLE POLYVALENTE	
Forfait jusqu'à 6 heures d'occupation	
500 m ²	530,00 €
700 m ²	742,00 €
(parois escamotées) 1 000 m ²	1 272,00 €
Tarif horaire au-delà de 6h	127,20 €
Forfait soirée association gaillardine	349,80 €
Installation de tables – bancs et chaises	212,00 €
Installation de podium	79,50 €
Répétition générale	
- Forfait jusqu'à 2h30 d'occupation	80,56 €
- Tarif horaire au-delà de 2h30 d'occupation	26,50 €
ATRIUM	
Location Atrium	212,00 €
Installation en configuration Cocktail buffet	116,60€
Vitrines de l'atrium	<i>Mise à disposition gratuite aux artistes sélectionnés</i>
Accès régie / scène loges	127,20 €
Utilisation bar / office	249,10 €
Installation panneaux / stands / présentoirs	249,10 €
SALLE DUVANEL	
- Forfait jusqu'à 2h30 d'occupation	137,80 €
- Tarif horaire au-delà de 2h30	26,50 €
SALON DE MUSIQUE	
- Forfait jusqu'à 2h30 d'occupation	84,80 €
- Tarif horaire au-delà de 2h30	15,90 €
PARTIE SPORTIVE	
Cours ponctuel dans gymnase, tarif horaire	10,60 €

- dit que ces tarifs seront ceux pratiqués dès le 1^{er} septembre 2008

...

➤ **08.103 du 22 juillet 2008**

Acquisition d'un véhicule de transport pour 9 personnes, choix du fournisseur

CONSIDERANT qu'il est nécessaire et urgent de remplacer certains véhicules pour les Services du Parc Auto de la Ville de GAILLARD, une consultation a été lancée auprès des garages susceptibles de fournir un véhicule de transport pour 9 personnes (lot n° 1 du marché « acquisition de véhicules légers et utilitaires PTAC limité à 3 T 500 comprenant quatre lots), par une insertion dans le BOAMP par voie électronique en date du 05.06.2008 ainsi que par des courriers adressés à des garages correspondants recensés en Mairie,

VU les deux offres proposés par les fournisseurs, sur neuf consultés à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; le fournisseur retenu possède toutes les qualités et références requises et le matériel proposé correspond aux besoins formulés,

Le Maire décide

ARTICLE 1^{er} : d'acquérir auprès de la SAS Jérôme GERBIER, domiciliée à ANNEMASSE (74100) – 57, route de Thonon, un véhicule de transport pour 9 personnes, de marque PEUGEOT et de type EXPERT Tepee,

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant de cette acquisition s'élève à la somme de 18 750.00 € HT, soit 22 425.00 € TTC.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2008,

...

➤ **08.104 du 22 juillet 2008**

Acquisition d'un camion polybenne, choix du fournisseur

CONSIDERANT qu'il est nécessaire et urgent de remplacer certains véhicules pour les Services du Parc Auto de la Ville de GAILLARD, une consultation a été lancée auprès des garages susceptibles de fournir un camion polybenne d'un PTAC limité à 3 T 500, comprenant bras de levage et benne (lot n° 2 du marché « acquisition de véhicules légers et utilitaires PTAC limité à 3 T 500 comprenant quatre lots), par une insertion dans le BOAMP par voie électronique en date du 05.06.2008 ainsi que par des courriers adressés à des garages correspondants recensés en Mairie,

VU les trois offres proposés par les fournisseurs, sur neuf consultés à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; le fournisseur retenu possède toutes les qualités et références requises et le matériel proposé correspond aux besoins formulés,

Le Maire décide

ARTICLE 1^{er} : d'acquérir auprès de la SARL VAUCHEL, domiciliée à BONNEVILLE (74130) – 215, avenue du Buet, un camion polybenne d'un PTAC limité à 3 T 500, comprenant bras de levage et benne, de marque ISUZU,

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant de cette acquisition s'élève à la somme de 34 500.00 € HT, soit 41 262.00 € TTC.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2008,

...

➤ **08.105 du 22 juillet 2008**

Acquisition d'un fourgon tôle 9 m3 minimum, choix du fournisseur

CONSIDERANT qu'il est nécessaire et urgent de remplacer certains véhicules pour les Services du Parc Auto de la Ville de GAILLARD, une consultation a été lancée auprès des garages susceptibles de fournir un fourgon tôle de 9 m3 minimum (lot n° 3 du marché « acquisition de véhicules légers et utilitaires PTAC limité à 3 T 500 comprenant quatre lots), par une insertion dans le BOAMP par voie électronique en date du 05.06.2008 ainsi que par des courriers adressés à des garages correspondants recensés en Mairie,

VU les deux offres proposés par les fournisseurs, sur huit consultés à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; le fournisseur retenu possède toutes les qualités et références requises et le matériel proposé correspond aux besoins formulés,

Le Maire décide

ARTICLE 1^{er} : d'acquérir auprès de la SARL VAUCHEL, domiciliée à BONNEVILLE (74130) – 215, avenue du Buet, un fourgon tôle de 9 m3 minimum, de marque MAXUS,

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant de cette acquisition s'élève à la somme de 21 500.00 € HT, soit 25 714.00 € TTC.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2008,

...

➤ **08.106 du 22 juillet 2008**

Acquisition d'un véhicule de service « police municipale » type 3 m3, choix du fournisseur

CONSIDERANT qu'il est nécessaire et urgent de remplacer certains véhicules pour les Services du Parc Auto de la Ville de GAILLARD, une consultation a été lancée auprès des garages susceptibles de fournir un véhicule de service « Police Municipale, type 3 m3 (lot n° 4 du marché « acquisition de véhicules légers et utilitaires PTAC limité à 3 T 500 comprenant quatre lots), par une insertion dans le BOAMP par voie électronique en date du 05.06.2008 ainsi que par des courriers adressés à des garages correspondants recensés en Mairie,

VU l'offre proposé, pour trois fournisseurs consultés à cet effet, cette proposition a été choisie ; le fournisseur retenu possédant toutes les qualités et références requises et le matériel proposé correspondant aux besoins formulés,

Le Maire décide

ARTICLE 1^{er} : d'acquérir auprès de la SAS Jérôme GERBIER, domiciliée à ANNEMASSE (74100) – 57, route de Thonon, un véhicule de service « Police Municipale, type 3 m3, de marque PEUGEOT et de type PARTNER Tepee,

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant de cette acquisition s'élève à la somme de 13 854.52 € HT, soit 16 570.00 € TTC.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2008,

...

➤ **08.107 du 23 juillet 2008**

Association les Paniers du Corti, mise à disposition de locaux municipaux

VU la demande de l'association en date du 17 juin 2008 concernant la mise à disposition d'une partie d'un local situé 2 bis rue de la Ville,

Le Maire décide

ARTICLE 1: D'accepter la mise à disposition d'un local situé 2 bis rue de la Ville à l'association Les Paniers du Corti,

...

➤ **08.108 du 23 juillet 2008**

Association « la Coccinelle de Haute-Savoie », mise à disposition de locaux municipaux

VU la demande de l'association en date du 17 juin 2008 concernant la mise à disposition d'une partie d'un local situé 2 bis rue de la Ville,

Le Maire décide

ARTICLE 1: D'accepter la mise à disposition d'un local situé 2 bis rue de la Ville à l'association La Coccinelle de Haute-Savoie,

...

➤ **08.109 du 29 juillet 2008**

Réalisation d'un giratoire et d'une voie en site propre pour les bus sur l'avenue de Genève au niveau du carrefour avec la rue de Vallard, mission de maîtrise d'œuvre, choix du bureau d'études

CONSIDERANT qu'il convient de conclure un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un giratoire et d'une voie en site propre pour les bus, sur l'avenue de Genève, au niveau du carrefour avec la rue de Vallard,

COMPTE TENU du fait que le Cabinet UGUET a déjà connaissance du projet car il a effectué des études dans le cadre de l'aménagement du carrefour rue de Genève, rue de Vallard et rue de Moëllesulaz, pour le compte de la Commune ainsi que la mise en site propre des voies de bus, rue de Genève, pour le compte de l'Agglomération Annemassienne,

Le Maire décide

ARTICLE 1^{er} : de confier au Cabinet UGUET, domicilié à FILLINGES (74250) – 57, route des Martinets – ZAE de Findrol, la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un giratoire et d'une voie en site propre pour les bus, sur l'avenue de Genève, au niveau du carrefour avec la rue de Vallard,

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 11 354.00 € HT, soit 13 579.38 € TTC.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2008,

...

➤ **08.110 du 6 août 2008**

Réfection du sol d'une salle de l'Ecole de Musique, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que les travaux de réfection du sol d'une salle de l'Ecole de Musique s'avèrent nécessaires et urgents, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces travaux, par une insertion au BOAMP par voie électronique en date du 22 juillet 2008,

VU l'offre proposée par l'entreprise GREFFIER, cette dernière est retenue car cette entreprise possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'Entreprise GREFFIER Alain SARL, domiciliée à SEYNOD (74600) – 510, avenue d'Aix les Bains, Parc de la Plaine, les travaux de réfection du sol d'une salle de l'Ecole de Musique à GAILLARD,

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 6 188.00 € HT, soit 7 400.85 € TTC.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2008,

...

➤ **08.111 du 6 août 2008**

Signature d'un contrat de mise à disposition d'un logement à usage d'habitation à titre précaire et révoicable avec Mme CAMPION Hélène

VU la demande de logement en date du 14 mai 2008 émanant de Madame CAMPION Hélène, affectée à l'école primaire des Voirons pour la rentrée scolaire 2008-2009, en tant que professeur des écoles,
CONSIDERANT la vacance d'un logement de type F2 situé 4, Cours de la République à Gaillard,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 – MET À DISPOSITION de Madame CAMPION Hélène à compter du 14 août 2008, le logement communal 1 C de type F2 situé 4, Cours de la République à Gaillard.

ARTICLE 2 – DIT que le loyer mensuel dû par Madame CAMPION à compter du 14 août 2008 sera d'un montant de 209 euros hors charges, révisable ou ajustable selon les conditions du contrat.

...

➤ **08.112 du 6 août 2008**

Association « Qi Gong », Mise à disposition de locaux municipaux

VU la demande de l'association en date du 5 août 2008 concernant la location de la salle de danse de l'Espace Louis Simon - 10 rue du Châtelet,

Le Maire décide,

ARTICLE 1: D'accepter la location de la salle de danse de l'Espace Louis Simon sise au 10 rue du Châtelet à l'association de Qi Gong,

...

➤ **08.113 du 12 août 2008**

Non préemption terrain, rue de l'Industrie, Consorts MAZZEGA-SBOVATA

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 10/07/2008 présentée par l'étude de Maître Evelyne BRON-FULGRAFF située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts MAZZEGA-SBOVATA mentionnant le prix de vente de 5 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Un terrain d'une superficie de 143 m² situé rue de l'Industrie à GAILLARD pour un prix total de CINQ MILLE EUROS (5 000 €)

...

➤ **08.114 du 12 août 2008**

Non préemption terrain, 15 rue des Vignes, M. LIGNON Fabien

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 11/07/2008 présentée par l'étude de Maître Hervé PAILLET située à Gaillard - Haute-Savoie - pour le compte de Monsieur LIGNON Fabien mentionnant le prix de vente de 30 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une parcelle de terrain d'une contenance de 155 m² située au 15 rue des Vignes à GAILLARD pour un prix total de TRENTE MILLE EUROS (30 000 €)

...

➤ **08.115 du 21 août 2008**

Conception, réalisation et impression du bulletin municipal, signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA n° 08-38)

CONSIDERANT qu'après consultation avec publicité dans des journaux d'annonces légales et procédure adaptée, la société IMPRIMERIE UBERTI-JOURDAN située 144 avenue de Mont-Blanc, 74130 BONNEVILLE, a présenté l'offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la commune au regard des critères de la consultation,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 - D'ACCEPTER l'offre faite par la société IMPRIMERIE UBERTI-JOURDAN pour la conception, la réalisation et l'impression du bulletin municipal

...

➤ **08.116 du 22 août 2008**

Fournitures et pose de clôtures intérieures, jardins familiaux, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que les travaux de pose de clôtures intérieures aux jardins familiaux de GAILLARD (74240) s'avèrent nécessaires, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces travaux, par une insertion au BOAMP par voie électronique en date du 10 juillet 2008 ainsi que par des courriers envoyés aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

VU les neuf offres proposées par les entreprises consultées à cet effet, la SARL CREA CLOTURES, sise à SCIENTRIER (74930) – ZAE de Bidaille a été retenue étant donné qu'elle a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : De confier à l'entreprise CREA CLOTURES SARL sise à SCIENTRIER (74930) ZAE de Bidaille, les travaux de pose de clôtures intérieures aux jardins familiaux de GAILLARD (74240),

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget. Le montant des travaux s'élève à la somme de 25.510,00 € HT soit : 30.509,96 € TTC. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008.

...

➤ **08.117 du 22 août 2008**

Garde Républicaine, signature d'une convention avec Marcel Lance Productions

CONSIDERANT la venue de la Garde Républicaine le 14 septembre 2008 à Gaillard à l'occasion d'une manifestation culturelle de la ville,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 – De signer une convention avec Marcel Lance Productions de mise à disposition du peloton d'acrobatie de l'escadron motocycliste de la garde républicaine à Madame le Maire le 14 septembre 2008 lors de sa venue à l'occasion d'une manifestation culturelle de la ville.

...

➤ **08.118 du 25 août 2008**

Tarifs de la billetterie, Garde Républicaine, 14 septembre 2008

VU la venue de l'équipe d'acrobatie de la Garde Républicaine le dimanche 14 septembre 2008 à 14h30

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs de la billetterie pour ce spectacle,

Le Maire décide,

* de fixer le tarif de la billetterie pour « **le spectacle de la Garde Républicaine** » qui est prévu le **dimanche 14 septembre 2008** comme suit :

- Tarif unique : **10 €**
- Gratuit pour les moins de 10 ans

...

➤ **08.119 du 26 août 2008**

Non préemption studio « Helvétia Park », 19 rue du lieutenant Genot, Monsieur BECQUET Daniel

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 13/08/2008 présentée par l'étude de Maître Xavier FAVRE située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte de Monsieur BECQUET Daniel mentionnant le prix de vente de 33 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

- STUDIO : lot n° 243 d'une superficie de 21 m²
- CAVE : lot n° 98

situés « Helvétia Park » 19 rue du Lieutenant Yvan Genot à GAILLARD pour un prix total de TRENTE TROIS MILLE EUROS (33 000 €)

...

➤ **08.120 du 2 septembre 2008**
Non préemption maison, 13 rue des Glières, Consorts GIRARD

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 19/08/2008 présentée par l'étude de Maître Katia GAUTHIER située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts GIRARD mentionnant le prix de vente de 310 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située 13 rue des Glières à GAILLARD

pour un prix total de TROIS CENT DIX MILLE EUROS (310 000 €)

...

➤ **08.121 du 2 septembre 2008**
Non préemption maison, 7 bis rue Robert Desbiolles, M. GUDEFIN Justin

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 20/08/08 présentée par l'étude de Maître Bernard FUMEX située à Evian les Bains - Haute-Savoie - pour le compte de Monsieur GUDEFIN Justin mentionnant le prix de vente de 300 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située 7 B rue Robert Desbiolles à GAILLARD

pour un prix total de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000 €)

...

➤ **08.122 du 4 septembre 2008**
Achat, location et maintenance d'ordinateurs de bureau pour la Ville de Gaillard (2 lots) – signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA n° 08-50)

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de renouveler une partie du matériel informatique en place, devenue obsolète, afin de permettre à ses services et à ses écoles d'exercer dans les meilleures conditions,

CONSIDERANT que le marché public se compose des deux lots suivants :

-lot 1 : achat de 7 ordinateurs pour la mairie de Gaillard

-lot 2 : location et maintenance de 34 ordinateurs pour les écoles de la commune (avec possibilité d'achat en fin de marché),

CONSIDERANT qu'après consultation avec publicité au bulletin officiel des annonces des marchés publics, la société ACCESS DIFFUSION située 3, rue du Bulloz, 74940 ANNECY-LE-VIEUX, a présenté l'offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la commune au regard des critères de la consultation, pour les deux lots,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 - D'ACCEPTER l'offre faite par la société ACCESS DIFFUSION pour l'exécution des deux lots susvisés, aux prix suivants :

-lot 1 : 5 740 €HT

-lot 2 : location maintenance : 769,89 €HT par mois

-option d'achat (lot 2) :

- achat éventuel en fin de 1^{ère} année : 20 325,09 €HT

- achat éventuel en fin de 2^{ème} année : 9 885,38 €HT

- achat éventuel en fin de 3^{ème} année : 807,50 €HT

...

➤ **08.123 du 9 septembre 2008**
Non préemption studio « Helvetia Park », 23 rue du lieutenant Yvan Genot, Mme ALFARHAN Lina

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 29/08/2008 présentée par l'étude de Maître Katia GAUTHIER située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte de Madame ALFARHAN Lina mentionnant le prix de vente de 55 000 €.

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

➤ STUDIO : lot n° 447 d'une superficie de 26.46 m²

➤ CAVE : lot n° 338

situés « Helvétia Park » 23 rue du Lieutenant Yvan Genot à GAILLARD

pour un prix total de CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (55 000 €)

...

➤ **08.124 du 9 septembre 2008**

Non préemption studio « Helvetia Park », 1 allée de la Bédière, M. ASHEERI Ahmed

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 20/06/2008 présentée par l'étude de Maître Eric MOYNE-PICARD située à ANNEMASSE - Hte-Savoie - pour le compte de Monsieur ASHEERI Ahmed mentionnant le prix de vente de 45 000 €.

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

- STUDIO : lot n° 480 d'une superficie de 27.54 m²
- CAVE : lot n° 371

situés « Helvétia Park » 1 allée de la Bédière à GAILLARD
pour un prix total de QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45 000 €)

...

➤ **08.125 du 16 septembre 2008**

Non préemption maison, 5 rue des Rainettes, Mme CAMILLERI Colette

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 03/09/2008 présentée par l'étude de Maître Christian VERDONNET située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte de Madame CAMILLERI divorcée PERRET Colette mentionnant le prix de vente de 335 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 5 rue des Rainettes à GAILLARD
pour un prix total de TROIS CENT TRENTE CINQ MILLE EUROS (335 000 €)

...

➤ **08.126 du 17 septembre 2008**

Aménagement de la rue du Jura, choix d'un coordonnateur S.P.S.

CONSIDERANT qu'une mission de Coordination en Matière de Sécurité et Protection de la Santé – 2^{ème} catégorie s'avère nécessaire pour les travaux d'aménagement de la rue du Jura, une consultation a été lancée en vue du choix d'un coordonnateur S.P.S. susceptible de réaliser cette mission.

VU les trois offres proposées par les bureaux contrôle S.P.S.

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : De confier au bureau de contrôle Guy-Pierre CERDA, coordonnateur S.P.S. sis à BELLEGARDE S/VALSERINE (01200) – 138, avenue Paul Langevin, la mission de Coordination en Matière de Sécurité et Protection de la Santé 2^{ème} Catégorie, relative aux travaux d'aménagement de la rue du Jura.

ARTICLE 3.. : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant des prestations s'élève à la somme de 7.659,00 € HT soit : 9.160,16 € TTC. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008.

...

➤ **08.127 du 22 septembre 2008**

Mise à disposition de Mme PHILIPPON Anne-Camille d'un logement type studio situé 39, rue de Vernaz à Gaillard

CONSIDERANT la vacance du logement 3B type studio situé 39, rue de Vernaz à Gaillard, au 1^{er} octobre 2008,

CONSIDERANT la demande de logement présentée par Madame PHILIPPON Anne-Camille, professeur des écoles affectée à un établissement scolaire de la Commune à compter de septembre 2008,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 – MET A DISPOSITION de Madame PHILIPPON Anne-Camille à compter du 1^{er} octobre 2008, le logement communal 3 B situé 39, rue de Vernaz à Gaillard, de type studio.

ARTICLE 2 – DIT que le loyer mensuel dû par Madame PHILIPPON sera d'un montant de 122,57 euros hors charges, révisable dans les conditions du contrat.

...

➤ **08.128 du 22 septembre 2008**
Aménagement de la rue du Jura, choix d'un maître d'œuvre

CONSIDERANT qu'une mission de maîtrise d'œuvre s'avère nécessaire pour les travaux d'aménagement de la rue du Jura, une consultation a été lancée en vue du choix d'un Bureau d'études susceptible de réaliser cette mission.

VU les six offres proposées par les bureaux d'études sur les dix consultés, la Société UGUET, sis à FILLINGES (HAUTE-SAVOIE) – ZAE de Findrol a été retenue étant donné qu'elle a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : De confier au Bureau d'études UGUET sis à FILLINGES (74250) – PAE de Findrol la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement de la rue du Jura.

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget. Le montant provisoire des prestations s'élève à la somme de 25.543,47 € HT soit : 30.549,98 € TTC. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008.

...

➤ **08.129 du 24 septembre 2008**
TARIF de la billetterie pour la pièce de théâtre « Hôtel des 2 Mondes » de Eric-Emmanuel Schmitt, le 8 novembre 2008

VU la venue du Théâtre du Torrent pour interpréter la pièce de théâtre « Hôtel des 2 Mondes » le samedi 8 novembre 2008 à 20h 30,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs de la billetterie pour ce spectacle,

Le Maire décide,

* de fixer le tarif de la billetterie pour la pièce de théâtre « **Hôtel des 2 Mondes** » d'Eric Emmanuel Schmitt par le **Théâtre du Torrent qui est prévue le samedi 8 novembre 2008** comme suit :

- Tarif unique : **12 €**

...

➤ **08.130 du 29 septembre 2008**
Service Animation, tarifs 2008, modification de la décision n° 08.83

VU la délibération n° 2008.12 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2008 adoptant les quotients familiaux pour l'année scolaire 2008/2009,

Le Maire décide,

- de fixer les tarifs conformément au tableau annexé à la présente décision pour l'année scolaire 2008/2009,
- dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2008,

...

➤ **08.131 du 30 septembre 2008**
Tarif de la billetterie pour la manifestation « Place au cirque », le 28 novembre 2008 à l'Espace Louis Simon

VU la venue de la manifestation « Place au cirque » le vendredi 28 novembre 2008 à 20h 30,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs de la billetterie pour ce spectacle,

Le Maire décide,

* de fixer le tarif de la billetterie pour la manifestation « **Place au cirque** » qui est prévue le vendredi 28 novembre **2008** comme suit :

- Sièges situés dans la rangée B du n° 1 au n° 58, C du n° 1 au n° 59, D du n° 1 au n° 58 – E du n° 1 au n° 56 - F du n° 1 au n° 58, G du n° 1 au n° 56, H du n° 1 au n° 57, I du n° 1 au n° 60 : **20 euros**
- Sièges situés dans les rangées A du n° 1 au n° 71, B du n° 59 au n° 84, C du n° 60 au n° 87, D du n° 59 au n° 82, E du n° 57 au n° 82, F du n° 59 au n° 82, G du n° 57 au n° 83, H du n° 58 au n° 85, I du n° 61 au n° 86, J du n° 1 au n° 67 : **10 euros**

...